

Infos SST

ENTREPRISES

Juin 2023



AGENDA 2023

◆ 29 août 2023

Journée Nationale des utilisateurs de chiens de troupeaux à Romagnat (63)

◆ 3 au 6 octobre 2023

Sommet de l'élevage Grande Halle d'Auvergne à Clermont-Ferrand (63)

CONTACTEZ-NOUS !

SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL DE LA MSA AUVERGNE :

◆ ALLIER : 04 70 35 36 91

◆ CANTAL : 04 71 64 41 85

◆ HAUTE-LOIRE : 04 71 07 15 08

◆ PUY-DE-DÔME : 04 73 43 76 54

contactsst.blf@auvergne.msa.fr

Prévention

LES EXOSQUELETES

Généralement, les innovations technologiques peinent à intégrer les facteurs humains et environnementaux, au-delà d'une formation à la prise en main. Implicitement, l'innovation doit s'imposer d'elle-même comme une évidence, compte tenu du potentiel perçu par les concepteurs, les commerciaux et les futurs clients. Mais nombre d'innovations restent peu ou pas utilisées et les exosquelettes ne font pas exception.

QU'EST-CE QU'UN EXOSQUELETTE ?

Les exosquelettes d'assistance physique sont des structures mécaniques portées par l'individu dans le but de l'assister dans la réalisation d'une tâche ou d'une activité. Ils existent **sous forme motorisés, on parle alors d'exosquelettes actifs** (applications dans le domaine militaire et dans des centres de rééducation fonctionnelle), **ou bien non motorisés, on les qualifie alors d'exosquelettes passifs**, ces modèles sont les plus présents dans le monde du travail.

Les exosquelettes utilisés dans le monde du travail, sont prévus pour soulager des travailleurs dans des tâches pénibles et répétitives.

L'agriculture n'est pas en reste. Depuis quelques mois, plusieurs fabricants proposent des exosquelettes passifs pour différentes applications dans nos métiers souvent pénibles.

On peut par exemple citer :



▶ Des exosquelettes pour les **membres supérieurs**, ils sont utilisés pour le travail avec les bras à mi-hauteur dans des tâches répétitives comme la traite, la taille de haie...

▶ Des exosquelettes pour soulager la **zone lombaire** lors de postures contraignantes comme les tâches manuelles à la vigne ou le maraîchage...

▶ Un exosquelette pour les travaux sylvicoles pour **soulager du poids des outils** : la débroussailleuse notamment.

Le coût varie entre 1 000 € et 10 000 € environ suivant les modèles.



QUE DISENT LES ÉTUDES SUR LE SUJET ?

Les études sur le sujet sont encore insuffisantes.

Le fondement premier des exosquelettes est de **limiter l'apparition des troubles musculo-squelettiques (TMS)** en aidant l'homme dans certaines activités où les contraintes posturales et les gestes répétitifs peuvent être délétères à sa santé.

L'idée est très séduisante mais pour l'instant, nous n'avons pas assez de recul pour en être certain, c'est pour cela que **de nombreuses études sont en cours aussi bien au régime agricole que dans le régime général.**

Les chercheurs de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité), sur la base d'une étude réalisée en 2018, concluent que pour les activités spécifiques auxquelles ils se sont intéressés (principalement de la manutention), **les dispositifs s'avèrent relativement efficaces** pour limiter les contraintes musculaires locales avec des réductions de l'activité physique des muscles concernés s'étalant de 10 à 60% en comparaison avec la même tâche réalisée sans équipement.

Par contre, cela peut se faire parfois au prix d'un report de la charge sur d'autres parties du corps et J. Theurel et L. Claudon, les deux auteurs de la publication, notent que si la technologie paraît prometteuse, « l'état actuel des connaissances ne permet pas de conclure formellement à l'efficacité de ce type de technologies pour prévenir la survenue de TMS ».

De nombreuses MSA, sur tout le territoire français, mènent également des travaux de recherche sur cette nouvelle technologie en rapport avec la spécificité de nos métiers agricoles. Beaucoup de ces études complémentaires entre elles, sont en cours. Les quelques études finalisées rejoignent la position initiale de l'INRS.



Flashez le QR code pour voir la vidéo « Exosquelette, Avis d'experts »



LES QUESTIONS À SE POSER AVANT UN ACHAT

Le premier réflexe à avoir est de faire appel au service Santé Sécurité au Travail, car beaucoup de paramètres sont à prendre en compte. Il faut en premier lieu étudier l'environnement et l'organisation de travail, les rendre plus efficaces de façon à limiter le risque d'apparition des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).



Flashez le QR code pour voir la vidéo proposée par la MSA « L'exosquelette c'est pas toujours chouette »



Si toutefois après cette première étape, vous souhaitez toujours acquérir cet équipement, **il faut impérativement prendre un avis médical.** En effet il y a de **nombreuses contre-indications** au port des exosquelettes, par exemple des pathologies cardiaques ou neurologiques, des problèmes de peau (frottements), des problèmes articulaires, des TMS déjà présents.

Et pour finir, il faut vérifier la **compatibilité de l'environnement et de l'organisation du travail** avec le port d'un exosquelette.

QUELS SONT LES FREINS À L'ACHAT ?

Les premiers testeurs nous ont indiqué pourquoi certains n'ont pas fait le choix d'acheter un exosquelette :

1. Le port d'un exosquelette présente :

- des risques physiques (perturbations sensorielles notamment de la perception de la force ou du contrôle des mouvements et retour d'informations...)
- des risques mécaniques (collisions, chocs, accrochages à des éléments extérieurs...)
- des risques cognitifs (charge mentale, stress, concentration accrue...)

2. Les exosquelettes ne sont pas systématiquement adaptés à la morphologie de chacun

Selon leurs taille, forme, mode de fonctionnement et les besoins d'assistance, il faut parfois plusieurs tests et réglages. Ces réglages sont plus ou moins difficiles suivant les modèles. Un exosquelette mal réglé va provoquer des gênes et des douleurs. Si certains commerciaux connaissent bien les équipements et peuvent parfaitement accompagner les utilisateurs dans cette étape délicate, ce n'est pas le cas de tous suivant les territoires.

3. D'autres freins sont également évoqués :

- la trop grande fragilité (blocages, casses, SAV peu réactif et parfois coûteux selon les éléments à modifier...)
- le poids trop élevé
- les difficultés de nettoyage
- des irritations cutanées aux points d'accroche
- la difficulté de se mouvoir, liée à l'encombrement
- le port de certains vêtements (cape de pluie, tablier de traite...) rendu impossible avec l'exosquelette
- le niveau d'assistance jugé insuffisant dans certains cas...

LE FINANCEMENT D'UN EXOSQUELETTE

Le service SST de la MSA Auvergne propose un **accompagnement** pour aider les assurés dans leurs choix, étudier leur organisation du travail et leur environnement de travail. Cependant, avec le peu de recul sur cette nouvelle technologie et le faible nombre d'études finalisées dans nos métiers, aujourd'hui les MSA au niveau national ne proposent pas d'accompagnements financiers à l'achat.

Le service SST peut également orienter vers de nouvelles technologies dans le domaine de la cobotique ou de la robotique.

LE + DE LA MSA AUVERGNE

La MSA Auvergne possède 2 modèles d'exosquelettes pour les membres supérieurs qu'il est possible de mettre à disposition dans les entreprises pour être testés pendant 1 mois environ, après avoir réceptionné un questionnaire médical de non contre-indication et reçu la visite du conseiller en prévention.

DÉPISTAGE DES CANCERS

Le service Santé Sécurité au Travail de la MSA Auvergne est associé au Centre Régional de Coordination de Dépistage des Cancers Auvergne Rhône-Alpes pour une meilleure couverture du territoire en matière de dépistage et de prévention de certains cancers.

**DÉPISTAGE
DES CANCERS**
Centre de coordination
Auvergne-Rhône-Alpes

Les salarié(e)s de 50 ans et plus, convoqué(e)s pour une visite d'embauche ou périodique, reçoivent conjointement à la convocation, un questionnaire à compléter.

Lors de la visite, ce questionnaire sera étudié par le professionnel de santé de la MSA. Le salarié bénéficiera d'informations de prévention des cancers. Si besoin et en fonction des cas, il lui sera remis soit :

- un **kit de dépistage** pour le cancer colorectal (*test de dépistage à faire à la maison quand vous le souhaitez, fiable et rapide. Il est recommandé tous les 2 ans pour les femmes et les hommes de 50 à 74 ans sans symptôme ni antécédent*)
- une **ordonnance pour réaliser une mammographie** pour le cancer du sein (*la mammographie de dépistage est à faire auprès d'un radiologue agréé. Elle est recommandée tous les 2 ans pour les femmes de 50 à 74 ans*)
- les deux (kit et ordonnance)
- ou sera réorienté vers son médecin traitant

Grâce au dépistage organisé, 90% des cancers peuvent être évités ou guéris.

Les dépistages permettent de repérer d'éventuelles lésions avant leur transformation en cancer ou des tumeurs de petites tailles, pour les soigner et ainsi préserver la qualité de vie.

Le dépistage est pris en charge à 100% par l'assurance maladie.

DÉCATHLON DE LA SANTÉ



Le Décathlon de la santé est une **journée organisée par le service Santé Sécurité au Travail** de la MSA Auvergne. Il est proposé aux établissements scolaires.

L'objectif de cette journée est de faire prendre conscience aux élèves qu'ils sont acteurs de leur santé et de leur sécurité au travail, afin de leur permettre de faire des choix réfléchis en termes de santé physique et mentale.

Cet évènement s'inscrit dans la semaine santé et sécurité prévue au programme scolaire.

La réflexion s'est posée sur 10 thèmes (soit 10 ateliers) qui abordent des questions de santé publique et de santé professionnelle.

Le 28 mars, il était organisé au Breuil-sur-Couze réunissant près de **90 élèves** de 5 établissements scolaires.

Le 16 mai, il se tenait à Durdat-Larequille, un seul établissement et plus de **100 élèves**.

Répartis en différents groupes, ils ont suivi les 10 ateliers de 30 minutes chacun.

Parmi les thèmes : les Troubles MusculoSquelettiques, le risque biologique et chimique, le travail en hauteur, le bruit, le harcèlement scolaire, le sommeil/le stress...

Merci aux participants, élus MSA et organisateurs.





NOUVEAU GUICHET UNIQUE POUR LES FORMALITÉS DES ENTREPRISES AGRICOLES

Vous débutez une activité relevant de la MSA ? Vous devez d'abord déclarer votre activité auprès du **Guichet électronique des formalités d'entreprises**. Votre déclaration sera orientée vers votre caisse de MSA compétente qui vous contactera pour finaliser votre dossier d'affiliation.

IMPORTANT : depuis le 1^{er} janvier 2023, le Guichet unique électronique est devenu l'unique interface pour réaliser les formalités déclaratives des entreprises.

Vous pouvez accéder à toutes les démarches administratives (création, modification, cessation) sur : formalites.entreprises.gouv.fr

AGRI'ÉCOUTE



AGRI'ÉCOUTE
SERVICE D'ÉCOUTE 24H/24 ET 7J/7
DÉDIÉ AU MONDE AGRICOLE ET RURAL
☎ 09 69 39 29 19*
🌐 agrieécoute.fr
* prix d'un appel local

Agri'écoute, c'est un n° de téléphone :

► **09 69 39 29 19** (prix d'un appel local) pour dialoguer à tout moment et anonymement avec un professionnel

Agri'écoute c'est aussi :

► **agrieécoute.fr** pour discuter (tchatter) en direct avec des psychologues formés à la gestion du mal-être, disponible via un accès sécurisé. Fiches et conseils à disposition.

Identifiant identique pour tous : **monespaceagrieécoute** et mot de passe : **AGRIECOUTE**

Ces 2 services fonctionnent non-stop (nuit et week-end compris).

L'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE MSA AUVERGNE ÉVOLUE

Vous êtes exploitant, **deux numéros** vous sont désormais proposés selon vos besoins :

► **04 71 646 646** pour vos prestations (Santé, Famille, Retraite),

► **04 71 64 41 86** pour toutes vos questions liées à votre exploitation (affiliation, factures, parcellaire).



+ d'infos sur auvergne.msa.fr

LE RECOURS AUX DROITS

Chaque année, au moins 10 milliards d'euros d'aides sociales ne seraient pas réclamés par leurs bénéficiaires pour diverses raisons.

La MSA relance sa campagne sur le recours aux droits. Que vous soyez jeune, retraité, demandeur d'emploi...que cela concerne la santé, la famille... **renseignez-vous sur vos droits !**



FIN DE LA DÉCLARATION TRIMESTRIELLE DES SALAIRES (DTS)

À compter de la paie de janvier 2024, la déclaration de vos salariés via la DTS ne sera plus possible, seule une déclaration en ligne de vos paies sera acceptée.

Vous devrez avoir recours à la DSN avec un logiciel dédié (vous-même ou votre tiers déclarant) ou à l'utilisation de l'outil TESA+ (sauf pour certaines catégories de salariés qui ne peuvent pas être déclarées via le TESA+).



+ d'infos sur auvergne.msa.fr